

REGLEMENT DU CONCOURS DE PLAIDOIRIES

<u>Préambule</u>

Dans le cadre du cinquantième anniversaire du Barreau du Bénin, le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre organisent un concours de plaidoiries dont les conditions et modalités sont précisées comme ci-après :

Article 1:

Il est organisé un concours de plaidoiries dans le cadre du cinquantième anniversaire du Barreau du Bénin. Ledit concours se déroulera en une seule phase le Jeudi 16 Avril 2015 à 15 heures (heure locale : GMT + 1) dans la salle d'audiences A du tribunal de première instance de Cotonou et portera sur le thème unique : "Histoire : passé nostalgique ou choc du futur ?".

Article 2:

Le concours est ouvert aux Avocats des Barreaux de l'UEMOA et de tous les barreaux jumelés au Barreau du Bénin. Chacun des Barreaux intéressés désigne un de ses membres pour participer audit concours.

Article 3:

L'organisation du texte ainsi que le mode de raisonnement sont laissés au libre choix des participants.

Article 4:

La présentation se fera suivant un ordre de passage qui sera déterminé par un tirage au sort en présence des participants avant le démarrage du concours.

Les participants présenteront leur texte debout et en robe devant un jury de trois ou cinq membres et disposeront d'un temps de parole de quinze (15) minutes.

Article 5:

Le jury délibérera en tenant compte des critères ci-après :

- Le temps de parole
- La présentation
- L'éloquence

- La logique
- L'originalité

Chaque rubrique est notée sur 20 soit un total de 100. Le classement se fera suivant la règle de la plus forte note sur 100.

Article 6:

A l'issue du concours, les participants qui auront obtenu les trois (03) meilleures notes se verront attribuer les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix.

Article 7:

Les lauréats recevront leurs prix à l'occasion de la soirée de gala qui sera organisée le Lundi 20 Avril 2015 à 20 heures 30 minutes.

Fait à Cotonou le 20 Mars 2015

Le Bâtonnier